



# S'approprier l'ANI sur le télétravail de novembre 2020

## Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation les participant(e) seront en capacité de :

- Identifier les enjeux de l'accord national interprofessionnel (ANI)
- Connaître les dispositions de l'ANI
- Décliner les mesures de l'ANI à leur périmètre d'action et leur réalité
- Développer la CFDT à partir de l'ANI

**Public :** Cette formation est plus particulièrement destinée aux Militantes et Militants d'entreprise, de branche ou de groupe amenés à négocier le télétravail sur leur périmètre.

**Prérequis :** Avoir suivi la formation « Bienvenue à la FCE-CFDT » (n°1002 ou 1003)

**Durée :** 4 heures en E-learning.

**Nombre de participants :** illimité

**Méthodes mobilisées :** Cette formation est basée sur une approche pédagogique active alternant apports théoriques et exercices

**Modalités d'évaluation :** L'évaluation des acquis est réalisée au fil de l'eau par des questionnements, des exercices, des questionnaires et des temps d'expérimentation.

**Frais pédagogiques :** 156,24 € par jour et par personne soit 78,18 € (en cas de prise en charge, par exemple, par le Comité Social et Économique ou l'employeur)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Cette formation a été conçue pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

**Inscription et renseignement :** Auprès du Syndicat CFDT Chimie Énergie du territoire du participant ou de l'institut pour les militant(e) de branche

**Délais d'inscription :** Dès la parution de la formation au calendrier des formations proposées et au moins **30 jours** avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation



Programme de la formation  
**S'approprier l'ANI sur le télétravail**  
(Novembre 2020)

**Programme**

Accueil et présentation de l'action de formation et d'Idéforce

Le télétravail : définition et modalités

Les enjeux de l'accord national interprofessionnel de novembre 2020,  
pour les entreprises, les salariés et la CFDT.

Le contenu de l'ANI

La déclinaison de l'ANI à une entreprise et/ou une branche  
professionnelle.

Développer la CFDT grâce à l'ANI

Évaluation des acquis et de l'action de formation.